

## Communiqué de presse

Paris, le 3 mars 2026

# PROCÈS EN APPEL SUITE À L'ASSASSINAT DE SAMUEL PATY : LA HONTE

Le **SNALC** renouvelle son soutien à la famille et aux proches de Samuel Paty.

Suite au verdict du procès en appel, le **SNALC** fait part de son incompréhension et de son dégoût.

Le **SNALC** insiste tout d'abord sur la façon dont le procès s'est déroulé, avec beaucoup de heurts et de complications, sources de tensions et d'incompréhension dans la profession.

Le **SNALC** manifeste son incompréhension face à l'évolution à la baisse des peines de la majorité des coupables : le signal donné aux professeurs et à celles et ceux qui font tenir l'École debout est catastrophique.

Il est toutefois important de signaler que la peine d'Abdelhakim Sefrioui est restée la même : la « fatwa numérique » est un crime, on est bien dans un acte terroriste et Samuel Paty en est bien la victime. Il était un professeur faisant son métier avec conscience et professionnalisme.

Quant à la manière dont le principal coupable a été défendu, le **SNALC** la juge révélatrice du degré de dégueulasserie où certains sont prêts à descendre pour non seulement justifier l'injustifiable, mais aussi pour s'attaquer à la République, à ses institutions et à ses serviteurs. Choisir une telle stratégie de défense, devant les juges comme dans les médias, c'est augmenter les risques qu'il y ait, à l'avenir, d'autres morts, d'autres Samuel Paty.

### Contacts :

Jean-Rémi GIRARD, président du SNALC, [jr.girard@snalc.fr](mailto:jr.girard@snalc.fr)